



COMMUNE DE BOISSISE-LE-ROI

LA CHARTE DU COMITÉ DE QUARTIER

Préambule

Elle permet de définir l'organisation et le fonctionnement du Comité de quartier.

Elle est commune à tous les Comités.

Elle est accessible sur le site Internet de la Ville pour tout habitant qui souhaite s'informer sur le rôle et l'organisation du Comité de quartier.

Le Comité de quartier a une vocation consultative et non décisionnaire.

Pour faire vivre la démocratie participative, la Ville de Boissise-le-Roi a développé en parallèle d'autres instances qui sont des lieux de débat et d'élaboration partagée : le Comité de la Jeunesse, les réunions de quartier.

La présente Charte est valable jusqu'en 2026, fin du mandat municipal.

Le Comité de quartier

Espace d'expression et de concertation ouvert à tous les habitants du quartier, il joue un rôle essentiel dans l'animation de la vie du quartier.

Il est force de proposition constructive sur tout ce qui touche à la vie du quartier et l'amélioration du cadre de vie.

Il respecte dans sa composition et son organisation une totale neutralité politique.

Ses domaines d'intervention

Tous les sujets d'intérêt général relatifs au secteur du quartier

- Prévention, sécurité
- Cadre de vie, propreté
- Solidarité, citoyenneté
- Animation locale, culture, sports et loisirs...



Les objectifs

Réunir des citoyens volontaires qui souhaitent agir pour leur quartier pour :

- Développer les liens sociaux, favoriser les relations intergénérationnelles
- Impulser une dynamique participative dans la vie locale
- Faire émerger des projets pour mieux vivre dans son quartier
- Mieux prendre en compte l'avis des usagers, les interrogations et les attentes des citoyens
- Rendre plus accessible la circulation de l'information

Conditions de participation pour être membre du Comité

- Avoir 18 ans
- Résider dans le périmètre concerné
- Respecter la Charte
- S'engager à œuvrer dans l'intérêt général du quartier et de ses habitants

Organisation et fonctionnement du Comité de quartier

Le Comité de quartier se compose au minimum de 5 personnes issues de foyers différents qui font acte de candidature. Sous ce seuil, il ne peut pas être constitué.

Les membres du Comité de quartier ne peuvent être des élus municipaux.

Son organisation et son fonctionnement doivent permettre l'expression de tous, garantir une égalité de prise en compte des opinions et veiller au respect des libertés individuelles.

Les réunions du Comité de quartier ne doivent pas comporter de caractères politiques ou religieux.



Le Conseiller de quartier

Il contribue à construire l'intérêt collectif.

Investi d'un rôle de représentant, il connaît les préoccupations et les attentes des habitants du quartier.

Il est élu pour une durée de 2 ans renouvelables.

Il formalise son engagement au service de l'intérêt du quartier par la signature de la charte, matérialisant son engagement éthique.

Il autorise la municipalité à mentionner son nom avec la dénomination de conseiller de quartier, à diffuser sa photographie et son contact sur les supports d'information de la ville.

Le Référent du Comité

Chaque Comité de quartier élira son référent qui fera le lien entre les habitants du quartier et la Mairie. Le référent sera élu pour deux ans renouvelables

Moyens mis en œuvre par la municipalité

- Un élu municipal est nommé pour chaque Comité de quartier. Il assure le suivi des requêtes du Comité. Il apporte une réponse dans les meilleurs délais après étude de la faisabilité technique ou financière
- Une adresse mail pour la correspondance du Référent vers son élu municipal : contact@mairie-boissise-le-roi.fr
- Création d'une rubrique spécifique « Comité de quartier » sur le site Internet de la Ville : www.mairie-boissise-le-roi.fr/actualites/comite-de-quartier
- Réservation d'un encart dans le magazine municipal pour les annonces spécifiques des actions des Comités
- Mise à disposition, à titre gratuit, d'une salle de réunion et des moyens techniques nécessaires à la préparation, la tenue et l'animation des réunions.

(Les Comités de quartiers n'ont pas de budget spécifique alloué par la mairie.)



Limite de compétence et d'action

Le Comité de quartier ne peut régler des problèmes personnels quelle qu'en soit la légitimité.

Suspension des activités du Comité de quartier

Afin de respecter le processus électoral et la neutralité, le Comité de quartier devra suspendre ses activités dans les six mois précédant les élections municipales.

Périmètre du Comité de quartier

Le territoire de Boissise-le-Roi est divisé en 9 Comités de quartiers. La liste est annexée à la présente Charte. Les modifications des limites géographiques sont du ressort de la municipalité.

Nom du Conseiller de quartier

Nom du Référent de quartier

Date et Signature

Date et Signature